NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE DE CHAMONIX

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.
Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune de Chamonix . Elle sera, comme le budget primitif 2022, disponible sur le site internet de la commune.

Sommaire

INTRODUCTION 2

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS 3

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE 4

- BUDGET 2022 – EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 4
- BUDGET 2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT 5
- BUDGET 2022 – SECTION D'INVESTISSEMENT 9
- BUDGET 2022 – ENCOURS DE LA DETTE 12

BUDGETS ANNEXES 12

- BUDGET 2022 – SPIC PARKINGS 12
- BUDGET 2022 – RESTAURATION MUNICIPALE 13
- BUDGET 2022 – REMONTEES MECANIQUES 14

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.
Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2022, la Commune de Chamonix dispose de 4 budgets :
Budget Général, Budget SPIC Parkings, Budget Restauration Municipale, Budget Remontées Mécaniques de Fond de Vallée

Les budgets 2022 sont votés le 8 Février 2022 en Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat en mairie de Chamonix aux heures d'ouverture des bureaux. Ces budgets sont réalisés sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 14 décembre 2021.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

- Stabilité des taux d'imposition votés par la Commune depuis 6 ans
- Une prévision de revalorisation des bases locatives par l'Etat de +3%
- Une baisse de la DGF de l'ordre de -5%, par rapport à la notification 2021
- Une augmentation du FPIC de l'ordre de +2%, par rapport à la notification 2021
- Une stabilité des charges de fonctionnement des services à périmètre constant
- Une augmentation de l'ordre de +2% des participations financières aux associations
- Une maitrise des dépenses de la masse salariale à périmètre constant
- Une politique de relance des investissements très dynamique

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

Présentation consolidée du Budget Général et des Budgets Annexes :

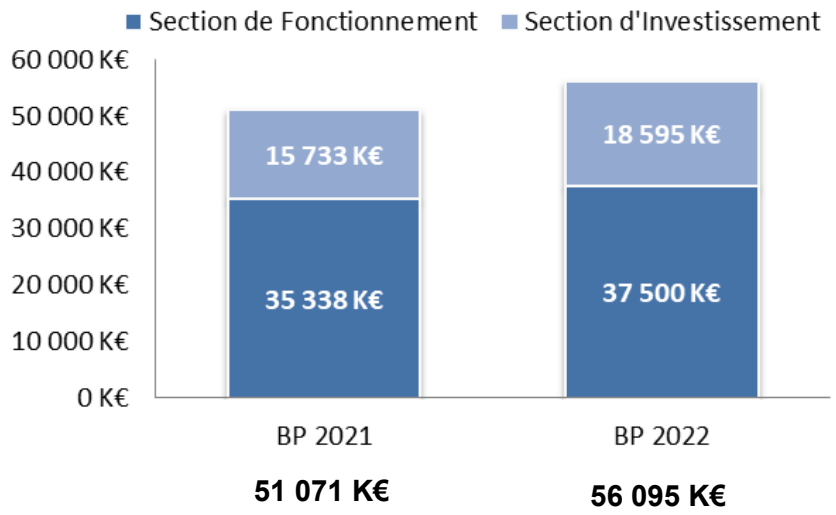

Ventilation par budget des sections :

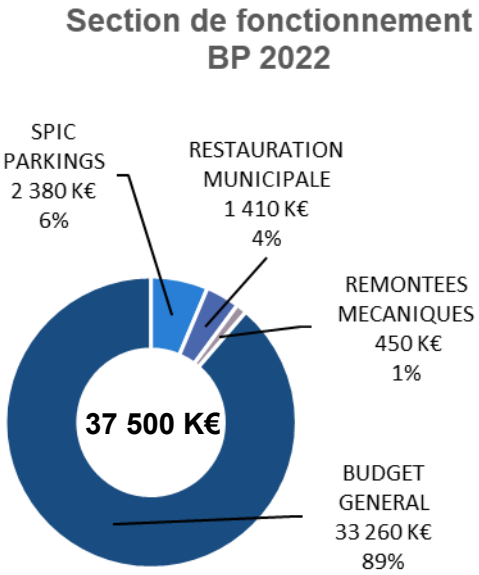

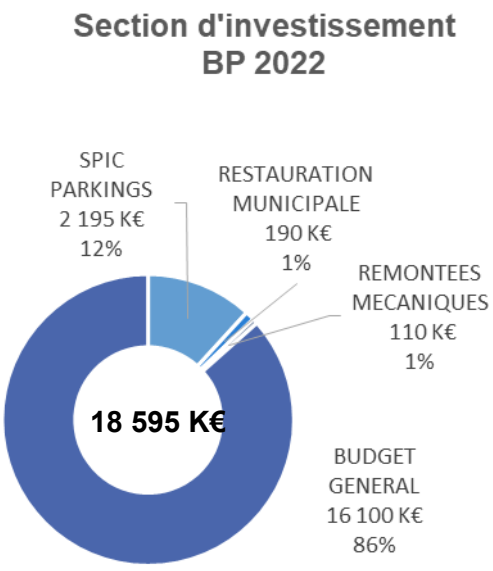

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

BUDGET 2022 - EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)			
RECETTES	*BP 2021*	*BP 2022*	*% Aug. de BP à BP*
Impôts Fiscalité dont Rôles supplémentaires	15 585	15 310	-1,76%
Ratio	49,61%	46,40%	
Dotation globale de fonctionnent de l'Etat	2 470	2 250	-8,91%
Ratio	7,86%	6,82%	
Etat compensations	7	910	N,S
Ratio	0,02%	2,76%	
Impôts Indirects (redevances remontées mécaniques, Casino, droits de mutation…)	4 817	5 562	15,47%
Ratio	15,33%	16,86%	
Autres dotations & Subvention (dont CAF, FCTVA…)	1 581	1 455	-7,97%
Ratio	5,03%	4,41%	
Produits des services	4 454	4 698	5,48%
Ratio	14,18%	14,24%	
Autres produits (*revenu des immeubles, locations, redevances fermiers…)*	1 756	2 037	16,00%
Ratio	5,59%	6,17%	
Atténuation des charges (dont assurance du personnel)	300	330	10,00%
Ratio	0,95%	1,00%	
Participation Budget OM (construction CT)	200	200	
Ratio	0,64%	0,61%	
Travaux en Régie	245	245	0,00%
Ratio	0,78%	0,74%	
Total RECETTES DE GESTION COURANTE (dont Tvx en régie & participation OM)	**31 415**	**32 997**	5,04%
DEPENSES	*BP 2021*	*BP 2022*	*% Aug. de BP à BP*
Charges de personnel	13 100	13 664	4,31%
Ratio	50,60%	50,09%	
Charges à caractère général	6 993	7 592	8,57%
Ratio	27,01%	27,83%	
FPIC Fonds de Péréquation	*1 100*	*1 100*	0,00%
Ratio	4,25%	4,03%	
Attributions de compensation	*1 927*	*1 998*	3,68%
Ratio	7,44%	7,32%	
Subventions aux associations	1 149	1 255	9,23%
Ratio	4,44%	4,60%	
Autres charges de gestion courante (assemblée local, SDIS, créances irrécouvrables, CCAS…)	927	967	4,31%
Ratio	3,58%	3,54%	
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	483	463	-4,14%
Ratio	1,87%	1,70%	
Charges diverses	10	20	
Ratio	0,04%	0,07%	
Virement à la section d'investissement participation OM	200	200	
Ratio	0,77%	0,73%	
Dépenses imprévues	0	20	
Ratio	0,00%	0,07%	
Total DEPENSES DE GESTION COURANTE (dont dépenses imprévues, virement participation OM)	25 889	27 279	5,37%
EPARGNE DE GESTION	**5 526**	**5 718**	3,47%
Intérêts de la dette	1 060	930	-12,26%
Ratio	3,93%	3,30%	
Solde produits financiers (Fond de soutien, Remb. Intérêts par CCVCMB)) /charges financièr	228	217	
Solde produits/charges exceptionnelles	-14	-3	
EPARGNE BRUTE	**4 680**	**5 002**	6,88%
INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)			
Remboursement capital de la dette	4 280	4 602	7,52%
EPARGNE DISPONIBLE	**400**	**400**	

BUDGET 2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

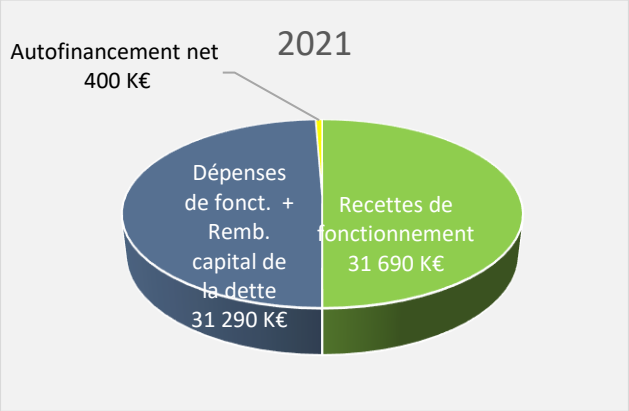

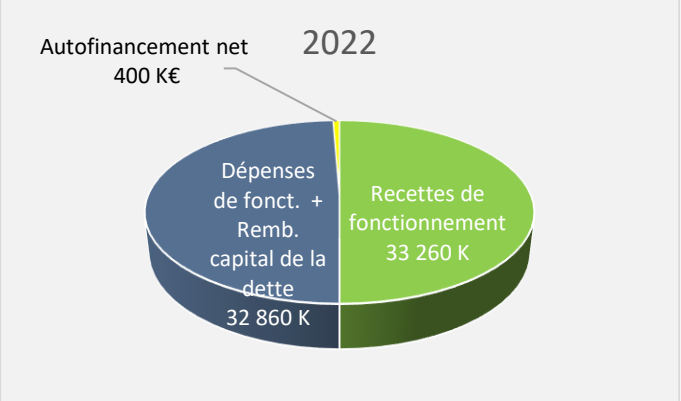

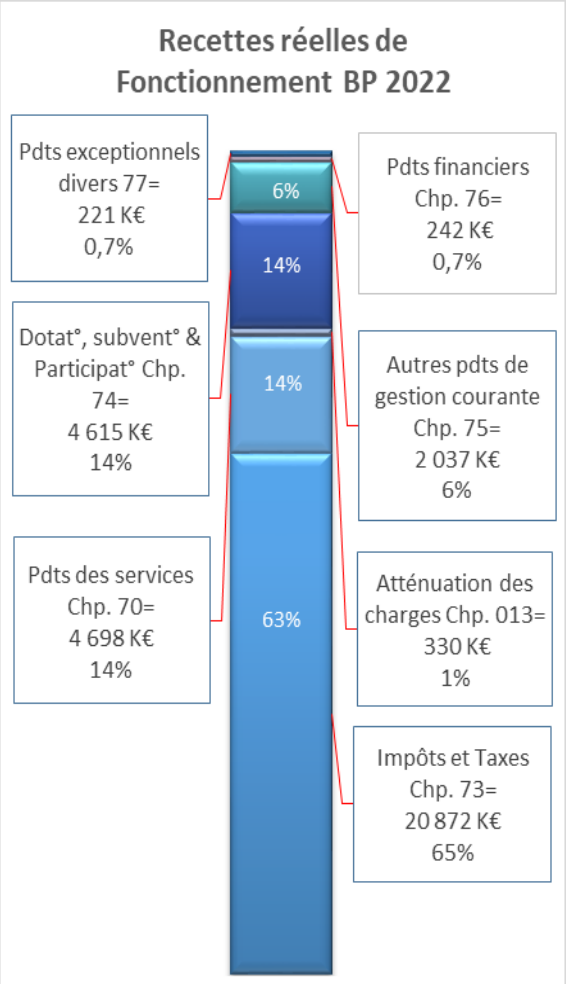

Chapitre 70 Produits des services : Ce chapitre recense les produits des services. Sont comptabilisés les ventes et prestations *(recettes d'animation culturelle, les coupes de bois, prestation crèches, périscolaire et salle de convivialité, imprimerie municipale, salles communales dont EMC2, les secours sur pistes…)*, les redevances d'occupation du domaine public, Les remboursements de charges et de personnel mis à disposition *(à la CCVCMB, aux Budgets annexes, aux autres communes ou organismes…)*

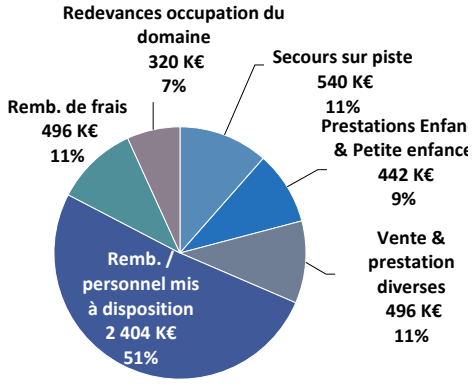

Chapitre 73 Impôts et taxes : Ce chapitre est composé du produit de la fiscalité directe et des impôts indirects. Le produit de la fiscalité directe (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières, et les Rôles supplémentaires) constitue la principale ressource courante directement maitrisable par la Commune.

L'évolution des recettes fiscales dépend donc de deux effets simultanés :

- **Les taux d'imposition qui sont stables depuis six ans.**

- L'évolution des bases générée par la croissance des valeurs locatives liée à la construction de nouveaux logements et l'arrivée de nouveaux contribuables d'une part et la revalorisation des bases par l'Etat fixées pour 2022 d'autre part.

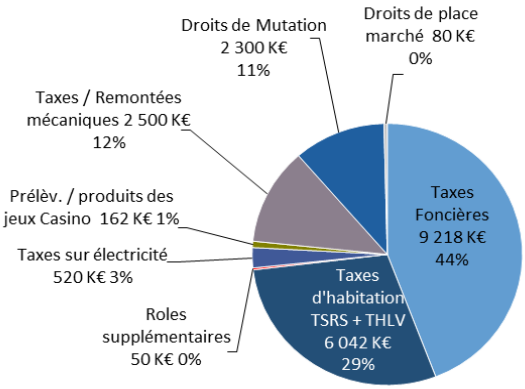

Par ailleurs le programme de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuit jusqu'en 2023, compensée par le transfert de la taxe foncière départementale. En revanche la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants est toujours perçue par les communes.

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations :

Ce chapitre est constitué des recettes provenant des dotations de l'Etat d'une part et des participations (subvention de fonctionnement) des partenaires de la collectivité d'autre part (CAF, Département, Autres organismes…)

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, la prévision est portée à hauteur de 2 250 K€ en 2022 pour une réalisation en 2021 de 2 370 K€.

Les subventions de fonctionnement sont estimées à 1 390 K€ contre une réalisation de 1 574 K€ en 2021.

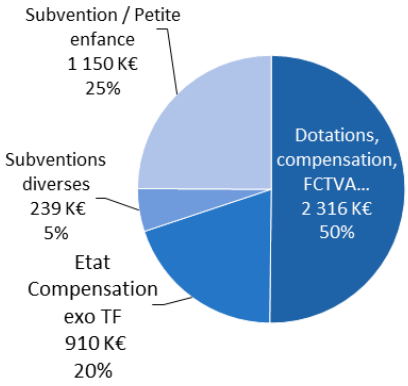

Suite à l'abattement de 50% des valeurs locatives de taxes foncières des établissements industriels en 2021 décidé par l'Etat, une compensation est versée aux collectivités sur ce chapitre et représente un montant estimé à 910 K€ pour 2022 (réalisations 2021 : 913 K€).

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre principalement des revenus des immeubles (loyers /logements communaux et bâtiments divers…).

Chapitre 77 Produits exceptionnels :

Outre les remboursements des assurances en cas de sinistres on trouve sur cette imputation la quote-part de participation du Budget Ordure Ménagère pour la construction du Centre Technique qui se monte en 2022 à 200 K€.

Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections :

Ce chapitre enregistre les travaux en régie. Le montant prévu est de 245 K€. Cela correspond aux frais de personnel et aux achats de fournitures pour les opérations d'investissement réalisées par les services communaux ou mutualisés.

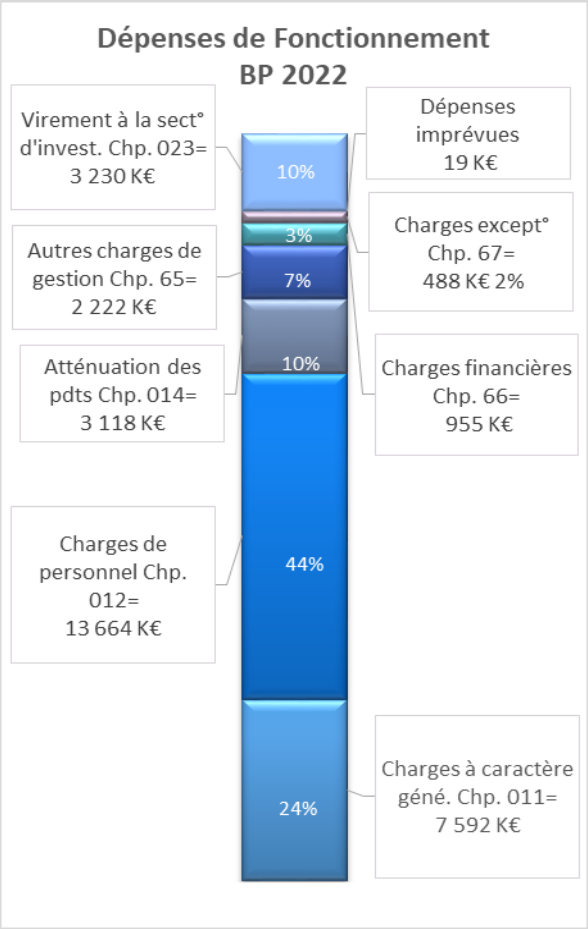

Chapitre 011 Dépenses à caractère général :

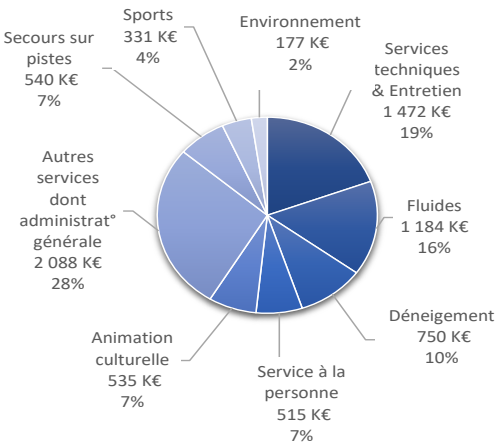

Les crédits alloués au fonctionnement des services ont été maitrisés à périmètre constant.

Suite à l'ouverture de l'Espace Michel Croz 2 (EMC2), une enveloppe de 400 K€ a été prévue (frais de fonctionnement + programmation).

Chapitre 012 Charges de personnel :

Sur ce poste la collectivité présente une inscription budgétaire avec un effort de stabilité des charges de personnel à périmètre constant.

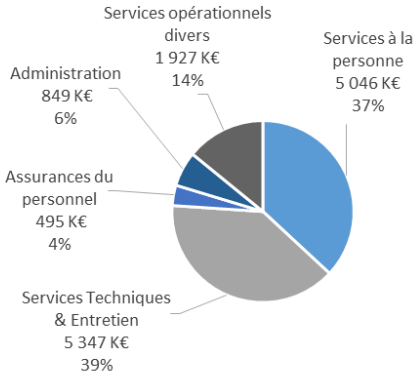

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce poste intègre les subventions aux associations à hauteur de 1 255 K€, les indemnités et frais des élus, les participations au SDIS, au CCAS …

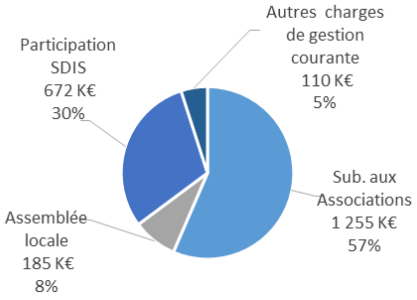

Chapitre 014 Atténuations de produits :

- Le **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) est estimé à 1 100 K€ pour 2022.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prélèvement prévisionnel 2022
Fonds de Péréquation FPIC	303 K€	498 K€	699 K€	1 036 K€	1 157 K€	1 106 K€	1 056 K€	1 070 K€	1 076 K€	**1 100 K€**

- **Attributions de compensation :**

Ce poste intègre :

- le montant de l'AC relatif à la CLET est reconduit pour 2022 soit 557 K€
- le coût des services communs intercommunaux utilisés par la Commune soit 1 371 K€ pour 2021 et une prévision de 1 441 K€ pour 2022 (commission de mutualisation) .

Chapitre 66 Intérêts de la dette :

Inscriptions prévisionnelles sur ce chapitre 955 K€ en 2022 (dont 930 K€ d'intérêts d'emprunts) contre 1 035 K€ réalisé sur 2021.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles :

Ce chapitre constate entre autres les subventions d'équilibre aux budgets Restauration Municipale 343 K€ et Remontées Mécaniques de fond de vallée pour un montant de 120 K€.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement et 042 Opération d'ordre :

Le virement prévisionnel de 3 230 K€ à la section d'investissement intègre la participation du budget intercommunal Ordures Ménagères à la construction du Centre Technique pour un montant de 200 K€ (reinscription du montant prévu en 2021 non versé).

Le montant des dotations (amortissements des immobilisations et charges financières) se monte à 1 972 K€.

Ces crédits couvrent la totalité du remboursement en capital des emprunts et assurent un autofinancement net à hauteur de 400 K€ pour financer une partie des investissements.

BUDGET 2022 – SECTION D'INVESTISSEMENT

GENERALITE

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à **16 100 K€** et se répartit ainsi qu'il suit :

Chap.	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	1 057 000.00	1 295 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	5 500 000.00	7 100 000.00
Total des recettes d'équipement		**6 557 000.00**	**8 395 000.00**
10	DOTATIONS. FONDS DIVERS ET RESERVES	2 150 000.00	2 100 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés		
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000.00	20 000.00
26	TITRES ET VALEURS		
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	325 000.00	263 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS		
Total des recettes financières		**2 495 000.00**	**2 383 000.00**
45x2	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des recettes réelles d'investissement		**9 052 000.00**	**10 778 000.00**
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*2 978 000.00*	*3 230 000.00*
040	*OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*1 902 000.00*	*1 972 000.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*120 000.00*	*120 000.00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***5 000 000.00***	***5 322 000.00***
TOTAL		**14 052 000.00**	**16 100 000.00**

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements (11 140 K€) comprennent :

- L'autofinancement net 400 K€
- Les recettes propres (dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA, amendes de Police…) soit 2 410 K€
- Les subventions d'investissement liées aux travaux prévus s'élèvent à 1 030 K€
- Une participation du budget OM Chamonix Propreté (construction Centre Technique) de 200 K€
- Un emprunt d'équilibre de 7 100 K€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à **16 100 K€** et se répartit ainsi :

Chap.	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	578 000.00	196 000.00
	Total des opérations d'équipement	8 529 000.00	10 699 000.00
Total des dépenses d'équipement		**9 107 000.00**	**10 895 000.00**
13 16 26 020	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES TITRES ET VALEURS DEPENSES IMPREVUES	4 580 000.00	4 840 000.00
Total des dépenses financières		**4 580 000.00**	**4 840 000.00**
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement		**13 687 000.00**	**15 735 000.00**
040 *041*	*OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS* *OPERATIONS PATRIMONIALES*	*245 000.00* *120 000.00*	*245 000.00* *120 000.00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***365 000.00***	***365 000.00***
TOTAL		**14 052 000.00**	**16 100 000.00**

Le montant des dépenses de la section d'investissement se compose notamment du remboursement des emprunts en capital (4 820 K€) et des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement, dépenses imprévues, Travaux en Régie, pour un montant de 11 140 K€).

DEPENSES D'EQUIPEMENT : Poursuite d'un haut niveau d'investissement

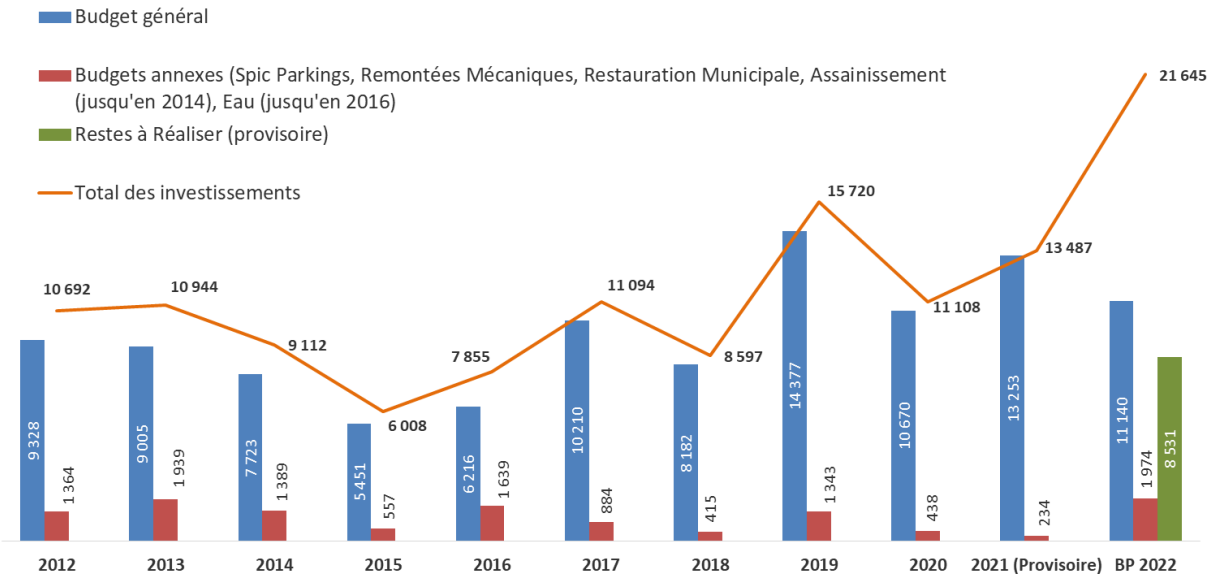

BP 2022 Ventilation de l'investissement du Budget Général : 11 140 K€

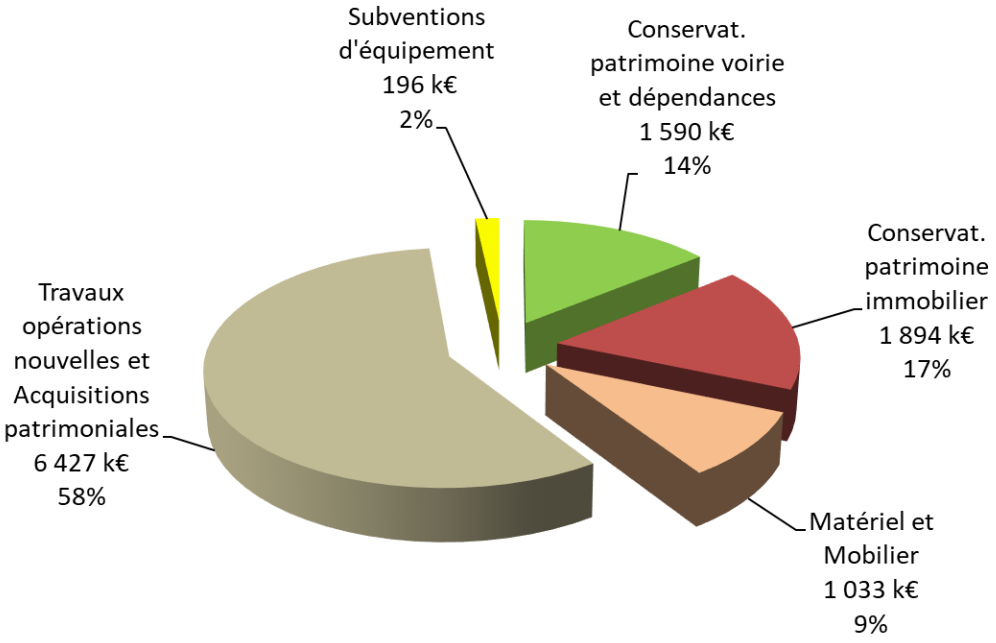

BP 2022 Ventilation des Opérations Nouvelles : 6 427 K€

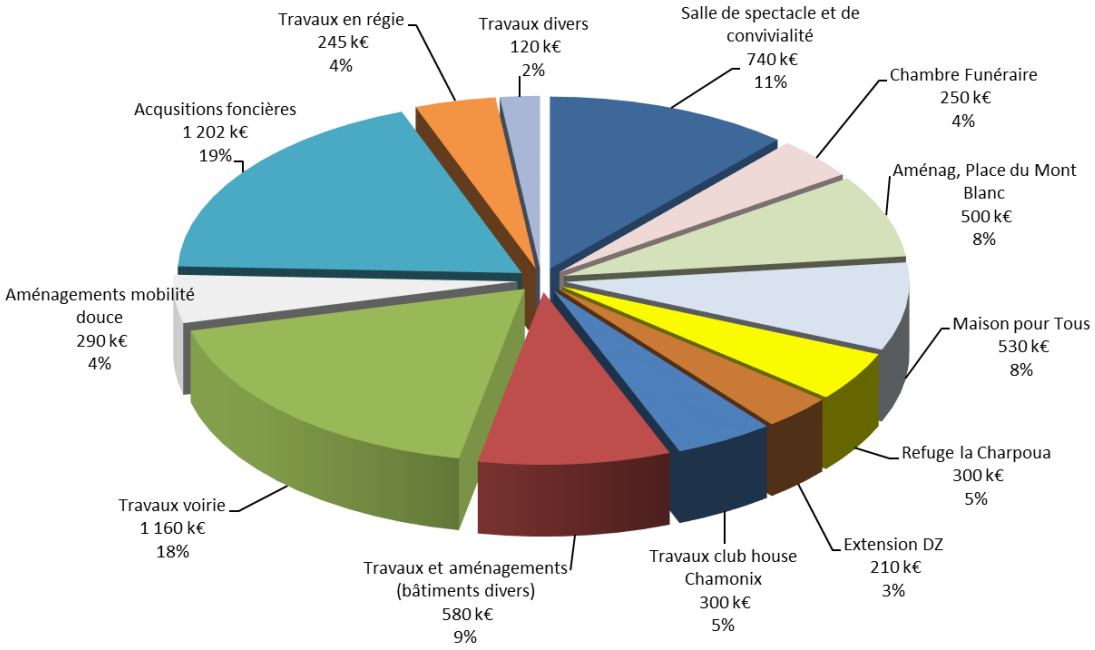

BUDGET 2022 – ENCOURS DE LA DETTE

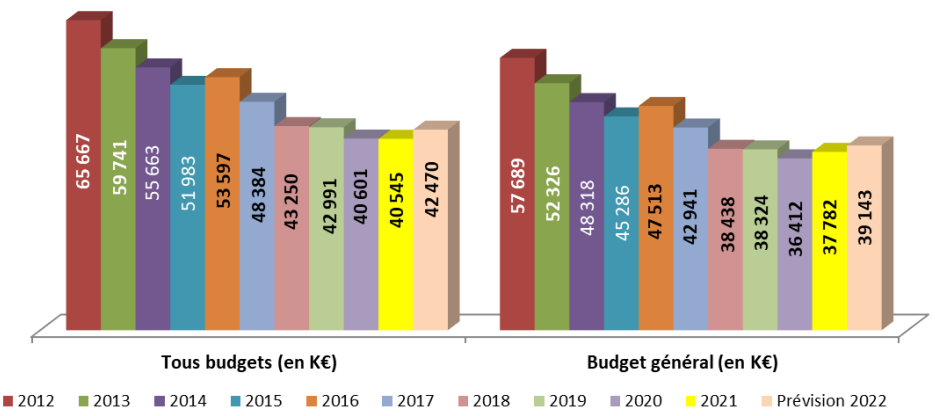

En 2016, l'augmentation est liée à l'opération de gestion de dette (la sortie des emprunts structurés SFIL et Caisse d'Epargne et le compactage des huit prêts de la Caisse d'Epargne) par le refinancement sur la durée résiduelle des prêts d'une fraction des indemnités dues au titre des contrats quittés à hauteur de 5 045 K€.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET 2022 – SPIC PARKINGS

Le budget SPIC PARKINGS comprend l'ensemble des activités liées aux parkings couverts (ENTREVES, ST MICHEL, MONT-BLANC) et en enclos (GREPON, OUTA, GARE, ALLOBROGES, MEDIATHEQUE, FOND DES GIRES, CORZOLET, COURMAYEUR, LIONEL TERRAY, POILU).

➢ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'élève à 2 380 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 640 K€.

➢ Section d'investissement :

La section d'investissement s'élève à 2 195 K€ et comprend 363 K€ de remboursement de la dette en capital et 1 775 K€ de dépenses d'équipement.

Un emprunt est inscrit à hauteur de 1 000 K€ pour financer une partie de l'investissement.

(Lors de l'adoption du compte administratif, l'affectation du résultat de l'exercice 2021 va permettre de supprimer l'inscription de l'emprunt prévue au budget).

Un virement de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de 640 K€.

Détail des opérations d'équipement :

N° opérations	OPERATIONS	PROPOSITIONS DU MAIRE
4001	**P+R Centre Ville**	**500 000 €**
	Travaux aménagement	250 000 €
	Equipements services	250 000 €
4002	**Parking du MONT-BLANC**	**12 500 €**
	Tpe caisse manuelle	2 500 €
	Mise en conformité local pompage	10 000 €
4003	**Parking SAINT MICHEL**	**135 000 €**
	Transformation Bureau Pôle exploitation	50 000 €
	Panneaux communication et signalétique	30 000 €
	Bornes recharges électriques Syane (Reste à charge SPIC)	14 000 €
	Bornes recharges électriques Mairie	41 000 €
4004	**Parking d'ENTREVES**	**30 000 €**
	Local vélos electriques	30 000 €
4006	**TOUS PARKING**	**57 500 €**
	Autolaveuse autoportée éléctrique	25 000 €
	Matériel electroportatif	7 500 €
	Aménagement véhicule technique	5 000 €
	Mobilier bureau + materiel info	20 000 €
4015	**Parking Grépon Autocar**	**250 000 €**
	Agrandissement parking	200 000 €
	MOE aménagement bâtiment Betty	50 000 €
4018	**Parking du Biollay**	**300 000 €**
	Aménagement du parking du Biollay	300 000 €
4019	**Parking du Tour**	**490 000 €**
	Aménagement parking rive gauche (MOE + travaux)	490 000 €
	TOTAL	**1 775 000 €**

BUDGET 2022 – RESTAURATION MUNICIPALE

Ce budget retrace les dépenses et recettes de la cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la confection des repas pour : la restauration scolaire de la vallée, les haltes garderies, les centres de loisir, le portage de repas à domicile, la salle de convivialité Marie Paradis…

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 1 410 K€.

Ce budget est équilibré par une subvention du Budget Général prévue à hauteur de 343 K€

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 190 K€ et comprend 35 K€ de remboursement de la dette en capital et 145 K€ de dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement sont financées sans recours à l'emprunt.

Les recettes sont constituées des amortissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	PROPOSITIONS DES SERVICES
Frais d'insertion	1 000,00 €
Matériels - Mobiliers	44 000,00 €
Constructions	100 000,00 €
TOTAL	**145 000,00 €**

BUDGET 2022 – REMONTEES MECANIQUES DE FOND DE VALLEE

Ce budget retrace les opérations concernant la gestion du domaine des Chosalets à Argentière (téléskis) et du domaine du Mont aux Bossons (télésiège). Les deux exploitations font l'objet d'un marché.

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 450 K€.

Ce budget est équilibré par une subvention du Budget Général prévue à hauteur de 120 K€

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 110 K€ et comprend 56 K€ de remboursement de la dette en capital et 56 K€ de dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement sont financées sans recours à l'emprunt.

Les amortissements des immobilisations constituent les recettes d'investissement.

L'investissement 2022 concerne des études et des travaux pour le télésiège du Mont et des travaux sur les téléskis des Chosalets.